

CONSEIL MUNICIPAL 9 NOVEMBRE 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-372

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS: M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S): Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

ABSENT(S): M. François DUSSAUBAT, Mme Marie BACH, M. Jean-François MAILLOLS, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE: Sébastien MENARD

M. Charles PONS expose:

Mes chers collègues,

Le tissu associatif local, par sa richesse, son dynamisme et sa diversité, concourt activement à l'attractivité de notre territoire. Véritable laboratoire d'idées et de talents au service des autres, il est porteur de valeurs d'humanisme, de respect, de solidarité et de partage qui en font un élément moteur essentiel pour la qualité de vie des habitants.

Les associations participent activement au renforcement du lien social, le plus souvent en complémentarité des actions de la Ville. Elles peuvent bénéficier de subventions publiques pour leurs activités relevant de l'intérêt général local.

Je vous propose d'approuver une troisième série d'attributions de subventions à des associations au titre de l'exercice 2023. Ces projets ont tous été présentés à la commission des subventions du 17 octobre 2023.



<u>Nota</u>: le tableau ci-joint présente, pour chaque association, son nom, le(s) projet(s) retenu(s) au titre de la subvention, le montant de la subvention proposé au vote, et la somme des subventions accordées au titre du droit commun pour l'exercice précédent.

Les associations soutenues par la Ville de Perpignan sont tenues de respecter les termes de la « Charte associative Perpignanaise » prise en conseil municipal du 4 novembre 2021 par délibération n°2021-321, ainsi que du « contrat d'engagement républicain » annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, l'attribution de subventions aux associations énumérées en annexe au titre de l'exercice 2023,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière

OUÏ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité:

39 POUR

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission: 066-216601369-20231109-181886-DE-1-1

Accusé reçu le : 1 6 NOV. 2023

Affiché le : 1 6 NOV. 2023

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 NOV. 2023

Pour le Maire L'Adjoin délégué Charles PONS

| Nbre | Association | Projet | Montant obtenu 2022 | Montant subvention 2023 |
|------|---|--|---------------------------|-------------------------|
| 1 | ACAL (Association Catalane d'Actions et de Liaisons) | Fonctionnement de la structure "L'lle aux Parents" | 0€ | 500 € |
| 2 | FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE PO | Diverses aides sociales pour personnes en grande difficulté | 500€ | 500 € |
| 3 | LES BEDOUINS EN 4L | Participation au rallye 4L trophy | 0€ | 250 € |
| 4 | ORDRE DE MALTE | Diverses actions en faveur des personnes démunies | 5 000 € | 7 500 € |
| 5 | AGIT'HE | Diverses activités autour de la culture artistique contemporaine et mutualisation d'un atelier | 1 500 € | 1 500 € |
| 6 | AMICALE DES ANCIENS ELEVES DES COLLEGES DE GARCONS ET LYCEE FRANCOIS ARAGO DE PERPIGNAN | Diverses actions et activités pour les anciens élèves du lycée | 1 500 € | 1 500 € |
| 7 | UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA | Organisation du Pass Culture 2023 | 3 000 € | 2 700 € |
| 8 | CHATS LIBRES VILLELONGUETS | Diverses actions pour la lutte contre les chats errants | 0€ | 1 500 € |
| 9 | COMITE SAINT MARTIN | Diverses actions pour promouvoir la Foire de la Saint Martin | 2 800 € | 2 800 € |
| 10 | LA MAISON DE VIE DU ROUSSILLON | Diverses actions d'informations, d'accueil, de soutien, d'aide pour personnes victimes du Sida | 2 500 € | 2 000 € |
| 11 | LES CENTRES DE BEAUTE CEW France | Réalisation de soins esthétiques gratuits pour malades en long séjour hospitalier | 1 000 € | 1 000 € |